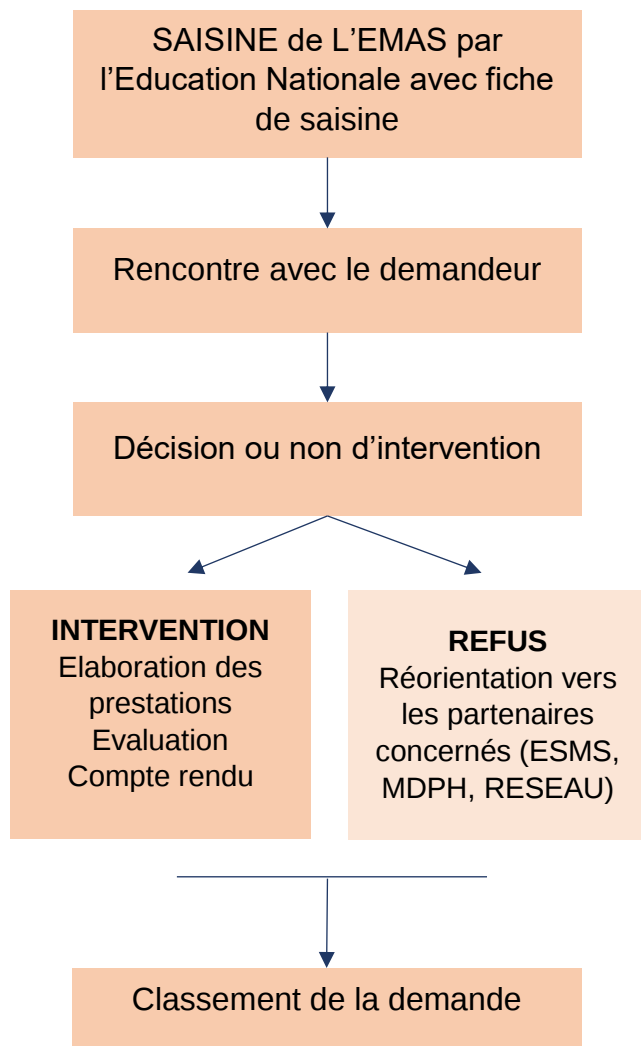


MODALITÉS DE SAISINE



EMAS 88 / CONTACTS

4 Place Christian Poncelet 88200 REMIREMONT
Du lundi au vendredi 03 29 22 18 10
emas.vosges@apf.asso.fr
Coordination : Céline ORLER

Fiche de saisine pour le 1er degré
A adresser à l'inspecteur de la circonscription

Fiche de saisine pour le 2nd degré
A adresser au chef d'établissement

Où trouver les documents ?
<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dsden-88-circos/ien-ash-88/>



**EQUIPE MOBILE D'APPUI
A LA SCOLARISATION**

EMAS 88

EMAS 88

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap (avec une notification MDPH ou non).

Elle a été créée sur demande de l'Agence Régionale de Santé et se rattache administrativement au CAMSP APF France handicap des Vosges.

Elle met en synergie de nombreux établissements médico-sociaux du territoire vosgien en appui à la communauté éducative.

COMPOSITION de l'ÉQUIPE

Elle est composée de **9 professionnels** d'entités différentes et de compétences complémentaires (psychologues, éducateurs, ergothérapeute). L'équipe est animée par une coordinatrice, adjointe de direction.

LES OBJECTIFS

- Apporter une expertise et des ressources aux professionnels des établissements scolaires confrontés à des situations difficiles en s'appuyant sur les expertises des établissements sociaux et médico-sociaux.
- L'Equipe mobile n'a pas vocation à remplacer les structures ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves mais vient en appui des dispositifs existants.



LES MISSIONS ET PRESTATIONS

L'EMAS 88 intervient uniquement auprès des professionnels des établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degrés avec pour missions principales :

- **Conseiller et participer** à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires qui accueillent un élève en situation de handicap.
- **Apporter conseil et appui** aux professionnels de l'Education Nationale confrontés à des élèves en situation de handicap complexe lorsqu'aucun autre service n'intervient.
- **Aider la communauté éducative** à gérer une situation difficile.
- **Conseiller** l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.